Collège Marcel Goulette

DIRECTION :
- Principal : M.
- Prinpale Adjointe : Mme RODRIGUEZ
- Secrétaires : Mme PAYET / Mme PALMISEN

GESTION :
- Gestionnaire : Mme LUCAS
- Gest. Adjoint : M. PERONE
- Secrétaire : Mme COUKAN

VIE SCOLAIRE :
- Mme TECHER
- Mme MEYER
- Mme BELLEME

INFIRMERIE : Mme NANDJAN
ASS. SOCIALE : Mme ARROQUI
PSY.EN : Mme BLARD

****

QUELQUES INFORMATIONS UTILES :

→ **TRANSPORTS SCOLAIRES :**
Gérés par la TCO directement.

→ **RESTAURATION SCOLAIRE :**
Se rapprocher du service de Gestion (bureaux de l'Administration).

→ **CERTIFICAT DE SCOLARITE :**
Fournis à la demande.

Pour toute question, nous contacter au :
0262 34 31 71

◆ INSCRIPTIONS en 6e ◆

Juin 2021 - Rentrée 2021

****

Ecole STELLA → Lundi 21 JUIN 2021
A à J => de 08h00 à 12h00
K à Z => de 13h30 à 16h00

****

Ecole PITON A → Mardi 22 JUIN 2021
+ Ecoles HORS SECTEUR
A à J => de 08h00 à 12h00
K à Z => de 13h30 à 16h00

****

Ecole M.HOARAU → Mercredi 23 JUIN 2021
+ Ecole LE PLATE
A à Z => de 08h00 à 13h00

****

Merci de respecter le calendrier des inscriptions (ordre alphabétique) pour éviter tout mouvement d'affluence.

IMPORTANT !
Seul un RESPONSABLE LEGAL peut inscrire son enfant.
Aucune autre personne ne sera acceptée.
Une pièce d'identité peut vous être demandée.

HORAIRES DU COLLEGE
****
Ouverture à 07h15
Début des cours à 07h30
****
LE MATIN :
M.1 07h30/08h25
M.2 08h30/09h20
Récréation
M.3 09h40/10h35
M.4 10h40/11h35
M.5 11h40/12h35
M.6 12h35/13h30
****
LE MIDI :
De 11h35 à 13h30
****
LE SOIR :
S.1 13h35/14h30
S.2 14h35/15h20
Récréation
S.3 15h35/16h30
****
Fin des cours à 16h30
Fermeture à 16h45

ALERTES et EVACUATIONS :
IMPORTANT => à notifier sur la fiche d'inscription + dans le carnet de liaison
****
→ Si « **SEUL** » => L'élève sort seul et rentre chez lui. Préciser s'il y a un radier.
→ Si « **TRANSPORT SCOLAIRE** » => L'élève rentre en bus. Les transports sont mobilisés.
→ Si « **FAMILLE** » => L'élève attend au collège que les parents viennent le chercher.

DOCUMENTS A REMETTRE POUR L'INSCRIPTION :
****

		A FAIRE	FAIT O.K.
POUR LE DOSSIER SCOLAIRE :			
▲ Fiche de renseignement (Administration + Vie Scolaire, recto/verso)	*Original*	.....	.....
▲ Livret de famille (parents et fratrie) *(Acte de naissance en l'absence de livret de famille)*	*Copie*	.....	.....
▲ 4 photos d'identité récentes	*Original*	.....	.....
▲ Justificatif d'adresse (de moins de 3 mois, facture d'eau ou d'électricité)	*Copie*	.....	.....
▲ Décision de jugement (octroyant la garde de l'enfant)	*Copie*	.....	.....
▲ 5 euros pour adhérer au F.S.E.*	*Facultatif*	.....	.....
POUR LE DOSSIER INFIRMERIE :			
▲ Fiche infirmerie	*Original*	.....	.....
▲ Photocopie des vaccinations	*Copie*	.....	.....
▲ Carnet de santé	*Original*	.....	.....

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES (si nécessaire) :

Tout renseignement sur la santé sera transmis directement à l'infirmière du collège.

ATTENTION : Un dossier incomplet peut suspendre l'inscription.
***F.S.E. (Foyer Socio-Educatif)** Association multi-activités interne au collège (tout le monde peut y adhérer => facultatif).

LES REGIMES

EXTERNE **********
=> L'élève ne déjeune pas au collège. Il doit sortir à la fin des cours du matin pour déjeuner à l'extérieur et revenir pour ses cours l'après-midi.
Il est strictement INTERDIT de rester dans le collège pour déjeuner lorsqu'on est externe.

DEMI-PENSIONNAIRE **********
=> L'élève déjeune au collège.
▲ Pas de D.P. le mercredi midi.

INTERNE **********
=> L'élève mange au collège du lundi midi au vendredi midi
=> nuitées les lundi, mardi, mercredi et jeudi soir (4 nuits).

LES AUTORISATIONS

AUTORISE **********
=> L'élève peut sortir seul du collège en fonction de son emploi du temps :
>> Soit il est D.P. et il peut sortir en fin de sa journée de cours,
>> Soit il est Externe et il peut sortir.

NON-AUTORISE **********
=> L'élève ne sort pas du collège sans autorisation exceptionnelle de ses responsables légaux.

AUTORISATION EXCEPTIONNELLE **********
=> Si l'élève doit sortir exceptionnellement (raisons familiales ou personnelles), les parents en font la demande par écrit dans le carnet à faire signer par les CPE.

OBJETS DE VALEUR : Le collège décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration, vol (matériel audio-visuel, téléphones, bijoux, argent...).